



Session du samedi 28 mars 2015

**Avis du Conseil culturel sur le bordereau
du Conseil régional de Bretagne :**

« *Protocole d'accord pour le projet audiovisuel breton* »

Le protocole d'accord pour le projet audiovisuel breton est pour le Conseil culturel de Bretagne un véritable progrès et correspond à une part des souhaits qu'il avait pu exprimer à la fois sur les objectifs (prise en compte du fait régional ; place du breton et du gallo, soutien à tous les aspects de l'audiovisuel - création, information, expression citoyenne -) et sur la méthode (recherche d'une coopération entre tous les acteurs du paysage audiovisuel breton qu'ils soient publics, privés ou associatifs ; prise en compte de la complémentarité et de l'évolutivité des techniques ; co-construction du projet).

Le Conseil culturel de Bretagne se reconnaît donc dans les six objectifs affichés et souhaite que le protocole devienne réalité.

Il regrette cependant que ce protocole ne soit pas accompagné d'un exposé des motifs explicitant l'état des lieux et des projets éditoriaux en matière d'audiovisuel en Bretagne.

Il souhaite que les objectifs de production et de diffusion en langues de Bretagne soient l'objet d'une quantification a minima.

Il fait part également de deux remarques importantes :

1) la situation du spectacle vivant breton est difficile, les nouveaux talents ne trouvent pas le soutien nécessaire de l'audiovisuel pour atteindre leur public potentiel ; il est tout à fait regrettable que cet objectif n'ait pas été expressément indiqué.

2) aucune mention n'est faite de la Loire-Atlantique alors que les techniques évoquées permettent de l'intégrer à la démarche sans coût supplémentaire. Le Conseil culturel de Bretagne ne voudrait pas y voir une renonciation implicite à l'objectif d'une Bretagne respectée dans son intégralité.

VOTE EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Adopté à l'unanimité

Nombre de votants : 46

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstentions : 0